

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2018

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le douze mars deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 14
- Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 5 mars 2018

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Cécile HAGE HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Valérie DASCII LASSOUT, Pauline DURIEUX, Pierre-Yves MOREL, Christine VIDONNE

Procuration : Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX

Lydie LEMERLE à Gérard LACROIX

Sylvie BARBE à Christine VIDONNE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : l'ensemble des membres du conseil municipal présents approuve la proposition.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2018 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Projet Auberge communale à Charly : choix de la maîtrise d'oeuvre

La commune a reçu 5 propositions suite à l'appel lancé selon procédure adaptée. Après étude des candidatures par les membres de la commission « Appels d'Offres », le dossier de Mme DOHR a été retenu. Ce dossier, outre sa position dans les candidatures les plus économes, propose aussi de nombreuses références en réhabilitation de bâtiment ancien. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de suivre les choix de la commission.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, cette proposition, et octroie le marché de maîtrise d'oeuvre à Véronique DOHR Architecte.

2) Fresque murale au 3 chemin des Sons : convention

Dans le cadre de la réalisation d'une fresque sur la façade de la maison au 3 chemin des Sons, il est d'usage de convenir d'une convention entre la commune et les propriétaires de la dite-maison, donnant leur autorisation et fixant certains éléments : dates, durée, etc...

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, les termes de la convention, et donne pouvoir au maire pour la signature de ce document.

3) Adhésion de la commune à la marque : « Petites Cités de Caractère de France »

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune pour le village de Charly à la marque « Petites Cités de Caractère » afin de poursuivre la valorisation de son patrimoine comme levier de développement de son territoire. Pour cela, il est nécessaire de répondre à divers critères : nombre d'habitants, engager une politique de valorisation du Patrimoine, avoir mis en place une protection au titre des monuments historiques et un SPR, etc...

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la constitution d'un dossier de candidature, et donne pouvoir au maire pour les démarches en ce sens.

4) Financement de pont-passerelle : demande de subvention au titre des amendes de police (programme 2018).

Monsieur le Maire explique que la création d'un cheminement piéton et/ou d'un pont entre dans les critères de versement des amendes de police. Il propose alors de déposer demande de subvention à ce titre pour la construction de la passerelle reliant les villages de Jussy et Charly.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 14 membres présents et représentés, la proposition, et donne tout pouvoir au maire pour les démarches en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Désignation d'un représentant communal et d'un suppléant pour la commission intercommunale fiscalité de la CCPC. Il est proposé et acté Mr Gérard LACROIX en tant que représentant titulaire, et Mme Cécile HAGE HASSAN comme suppléante.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le 23 mars 2018

**Mr le Maire,
Vincent HUBERT**

